

Des :
Parents d'élèves délégués

Nice, le 19 Novembre 2013

Adresse de contact :

Parents.stehelene@gmx.fr

Mesdames, Messieurs,

Aux:
Parents d'élèves

Copie à :
B. ASSO
L. AZINHEIRINHA
C. ESTROSI
Mr MANDIRAC, IEN

Objet :
**Compte-rendu du conseil
d'école de sainte Hélène**

En tant que parents d'élèves délégués de l'école maternelle Sainte Hélène, nous nous sommes engagés à faire de la qualité d'accueil et d'enseignement de nos enfants notre principale préoccupation pour la durée de notre mandat.

Fort de cette promesse, nous nous devons de vous informer sur le contenu des discussions tenues lors du conseil d'école du 15/11/2013 en présence de :

- Mr Asso, conseiller municipal de la ville de Nice.
- Mmes Huquet, Torino, Legall, Boutin, Capelle & Mr Bezias, professeur des écoles.
- Mmes Silva, El Kadri, ahayik, Gabouleaud & Mr Amrani, parents d'élèves délégués de l'école maternelle.
- Mmes Dapoigny & Dabbach, ATSEM ¹

Sont excusées :

- Mme Habib & Mr Garin , parents d'élèves
- Mr Mandirac, IEN.

BILAN DE RENTREE

✚ Suite à quelques mouvements de départs et d'arrivée, l'effectif des élèves à ce jour est de 130 élèves, se décomposant de la manière suivante :

- Mme Huquet (MS, GS) : 26 élèves
- Mme Capelle (GS) : 26 élèves
- Mr Bézias (PS,MS,GS) : 28 élèves
- Mmes Torino & Legall (MS) : 23 élèves
- Mme Boutin (PS) : 27 élèves

✚ Depuis une quinzaine de jours, le groupe scolaire (maternelle & élémentaire) se partage les services de Jessica Restes qui assurera le secrétariat de l'école jusqu'en juin prochain. Les lundis et Mardis en maternelle & Jeudis et Vendredis en élémentaire.

✚ Le scrutin du mois d'octobre 2013 a permis d'élire la liste des délégués représentée par Mme Silva.

Sur 226 parents inscrits, 90 électeurs ont voté et seuls 76 électeurs se sont exprimés.

✚ Le règlement intérieur est approuvé et signé par l'ensemble des parents et enseignants

Nota bene:

1. Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

2. l'effectif des élèves était de 125 au mois de décembre 2012.

3. somme attribuée à la direction pour l'achat de fournitures

4.5 classes en école maternelle

BILAN FINANCIER

✚ Chacune année la mairie accorde des crédits à chaque école, calculés de la façon suivante :

$$[\text{Effectif élèves}^2 \times 31 \text{ €}] + 25 \text{ €}^3 + [5 \text{ €} \times \text{nbre de classe}^4]$$

Le montant des « crédits mairie » 2013 est donc de : 3925 € .

Il convient de préciser ici que l'école ne dispose pas de cet argent en caisse mais qu'elle doit utiliser ces crédits auprès d'une liste de partenaires délivrée par la mairie.

A noter que la répartition de ces crédits a été faite comme suit :

- 195 € de crédit photocopies
- 130 € de fournitures de bureau
- 720 € / classe pour l'achat de fournitures et de jeux.

BILAN COOPERATIVE

✚ Conscient que la conjoncture actuelle rend difficile la participation des familles, le conseil d'école a décidé de diminuer le montant de la cotisation demandé aux familles et de le porter de 25 euros par enfant à 25 euros par famille.

✚ La cotisation des familles a permis de récolter la somme de 1260 € qui viennent s'ajouter au 411.88 € de solde 2012. La somme disponible à ce jour, déclarée à l'OCCE⁵ et placée sur un compte, est donc de **1671.88 €**.

A ce titre, l'école maternelle remercie chaleureusement toutes les familles qui ont cotisé !

✚ De cette somme, est prélevé - chaque année - le paiement de la cotisation pour l'affiliation et l'assurance à l'OCCE (273 €) Cette année, l'argent récolté a permis entre autre :

- l'achat d'un écran plat.
- l'achat d'un lot de DVD.
- la répartition de 750 € de crédit supplémentaire dans l'ensemble des classes de l'école, soit **150 € par classe**.

L'argent récolté sert également à acheter des livres pour la bibliothèque, des jeux ou accessoires pour la motricité, des jeux pour le « passage du père Noël » dans les classes, des ingrédients pour les ateliers cuisine et prend en charge **deux spectacles par an**. Cette année :

- Cooky et le sapin magique (ventriloque) , le 12 décembre 2013
- La ferme Tiligolo, en mai 2014.

Nota bene:

2. l'effectif des élèves était de 125 au mois de décembre 2012.

3. somme attribuée à la direction pour l'achat de fournitures

4.5 classes en école maternelle

5. Office Central de la Coopération à l'Ecole

BILAN TRAVAUX

Comme à chaque conseil, nous faisons part à Mr Asso d'un certain nombre de travaux à effectuer au sein de notre établissement. Avec par ordre de priorité :

✚ Le remplacement des plaques du auvent, arrachées lors de la dernière tempête et la consolidation de celles restant en place.

✚ La pose d'une paroi au droit de l'accès aux ateliers des services techniques de la ville.

Le garde-corps en place n'étant pas suffisamment haut pour dissuader les enfants de grimper (alors que la hauteur de chute éventuelle à ce niveau est de l'ordre d'un étage) et pour prévenir tout accident, le fond de la cour a en effet été condamné.

✚ La réparation des stores décrochés

✚ La mise en place d'un avertisseur sonore sous le préau

✚ La mise en place d'un avertisseur lumineux dans les deux salles d'évolution.

Ceci afin d'assurer une alerte efficace en cas de sinistres et de permettre la mise en sécurité des personnes, demandés depuis 2010.

✚ Le remplacement des pavés de verre des WC du bas par des fenêtres oscillo-battantes de façon à ventiler naturellement cette pièce.

✚ La mise en sécurité du portillon d'accès, Passage Warden.

PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE

Cette année encore et jusqu'à l'année prochaine l'école s'est engagée dans le projet intitulé « Grandir avec les autres ». Celui-ci a pour objectif de :

- sensibiliser les enfants à la sécurité (école, maison et rue)
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie à l'école
- Favoriser l'entraide et l'apprentissage collectif.

Pour ce faire, seront organisés :

- une visite de la caserne de pompier de Magnan
- une exposition sur les dangers domestiques
- une chorale.
- Des APC⁶ dans toutes les classes pendant la pause méridienne (jeux de langage, jeux mathématiques et de société, activités en bibliothèque, activités sur ordinateurs, jeux collectifs)
- Des échanges entre grande section & classe préparatoire afin d'harmoniser au mieux la continuité des apprentissages
- Des prêts de livres auprès de la BMVR⁷.

Nota bene:

6. Activités Pédagogiques Complémentaires

7. Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale.

8. Bibliothèque & Centres de Documentation.

Par ailleurs, le corps enseignant déplore de ne plus avoir de bénévole pour exploiter la BCD⁸.

INFORMATIONS DIVERSES

✚ Madame Huquet et Mr Bezias nous informent que l'école dispose des services d'un nouveau médecin (Dr BARRANCO Florence) et d'une infirmière (Mme FABBRICIANI) qui peuvent être sollicités sur demande des parents ou des enseignants. La visite médicale ne revêt donc plus un caractère systématique.

Les parents qui le souhaitent peuvent donc demander à ce que l'infirmière réalise un bilan langage et vue.

✚ Par ailleurs et suite à la demande de plusieurs parents les années passées, la mairie propose de mettre en place l'opération « un fruit à la récré ».

Les fruits seront préparés par le personnel de cantine et distribués aux enfants tous les jeudis après-midi.

✚ Mr Amrani soulève le problème d'attroupement de poussettes en bas des escaliers à 16h30, obstruant le passage.

Mme Huquet donnera donc instructions au gardien d'intervenir afin que celles-ci soient garées à un endroit plus indiqué.

✚ Le photographe passera au printemps, pour effectuer les prises de vue en extérieur.

✚ Les livrets d'évaluations ne seront plus délivrés trimestriellement mais en fin d'année. Toutefois, tout parents désireux de s'informer de l'évolution de leur enfant, pourra solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignant.

✚ Cette année, le passage dans les classes du père-noël s'effectuera le 6 décembre.

A cette occasion, seront distribués aux enfants, les friandises récoltées par les parents d'élèves auprès des commerçants.

Les parents d'élèves organiseront également, avec l'aide de deux pères-noël complices, une prise et vente de photos. Les bénéfices de cette opération iront au profit de la coopérative de l'école.

✚ La parade de Noël, instaurée par la mairie, aura quant à elle lieu le 13 décembre 2013 à 10h.

Il s'agit d'un petit spectacle mettant en scène le père-noël et ses lutins pendant lequel sont distribuées des friandises.

✚ Le Jeudi 19 Décembre après-midi, nous solliciterons l'aide des parents (confection de gâteau, achat de boissons, gobelets, fruits et friandises) pour organiser un goûter de Noël dans chaque classe. A cette occasion seront remises, les commandes de photos passées par les parents.

✚ Sous réserve de l'accord préalable de l'école élémentaire, la fête du carnaval aura lieu le jeudi 20 Février 2014.

A cette occasion sera mise en place une sonorisation et les enfants pourront danser accompagnés de leurs parents.

Comme l'an passé, les enfants arriveront costumés et nous solliciterons l'aide des parents dans la confection de gâteaux et l'achat de friandises.

Ce bal costumé sera également le moment idéal pour présenter aux parents la chorale des enfants.

✚ Enfin, une demi-journée récréative sera organisée en fin d'année pour clôturer l'année scolaire. Demi-journée pendant laquelle des parents aideront à la tenue de petits stands de jeux. Une réunion d'information sera organisée au printemps à ce sujet.

POINT SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Semainier 2014 :

	7h 30	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	16 h 30	18 h 30	
LUNDI	Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		TAP	Temps périscolaire
MARDI	7h 30	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	16 h 30	18 h 30	
MARDI	Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		TAP	Temps périscolaire
MERCREDI	7h 30	8 h 30	11 h 30		18 h 30			
MERCREDI	Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		Temps extrascolaire *				
JEUDI	7h 30	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	16 h 30	18 h 30	
JEUDI	Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		TAP	Temps périscolaire
VENDREDI	7h 30	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 45	16 h 30	18 h 30	
VENDREDI	Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		Temps péri-scolaire	TEMPS SCOLAIRE		TAP	Temps périscolaire

Pour finir et en vue d'éclaircir un certain nombre d'interrogations formulées par les parents d'élèves délégués, s'est instauré - entre les enseignants, les ATSEM, les parents élus et Mr Asso - un débat sur la réforme des rythmes scolaires.

Débat qui a permis de mettre en lumière un certain nombre d'informations que nous vous livrons ci-dessous :

✚ **Malgré les échos selon lesquels un certain nombre de maires n'appliqueraient pas la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine, Mr Asso nous rappelle que **cet engagement des maires ne nous mettra pas à l'abri de l'application de la réforme car le préfet de région, garant de l'application de la loi, a non seulement le devoir de dénoncer ce genre de « délinquance civile » mais le pouvoir d'astreindre les communes à exécuter la loi.****

Par ailleurs et en l'état actuel des négociations, il nous informe qu'à priori :

✚ Il serait possible, dans le cadre d'une politique de raccourcissement des journées scolaires de nos enfants, de venir les chercher à 15h45 au lieu de 16h30. Les TAP⁹ ne seraient donc pas obligatoires !

✚ Qu'il n'est pas du tout garanti, du coup, que ces TAP⁹ soient gratuits.

Nota bene:

9. Temps d'Activités Périscolaires

✚ Qu'il n'est pas du tout garanti - non plus - que la migration des enfants de parents travaillant le mercredi soit prise en charge entre la demi-journée d'école et le centre de loisir. Réalité qui soulève les questions suivantes :

- Qu'advient-il des enfants scolarisés dans une école ne disposant pas de centres de loisir ?
- La ville pourra-t-elle garantir, malgré le manque criant d'infrastructures, une place en centre de loisirs pour chaque enfant scolarisé ?

Il y a fort à parier que le nombre de dérogation augmentent en 2014 et que l'un des principes fondamentaux de l'école ; à savoir : **l'égalité de traitement** ne soit pas respectée...

✚ La cantine sera, quant à elle, surement assurée.

Au demeurant, quand nous questionnons le conseiller de la ville de Nice sur le contenu et la qualité des TAP⁹, il nous informe que la tâche de répondre à cette question n'incombe pas aux communes ni même au rectorat mais est du ressort de l'état et qu'il n'est pas garanti - une fois de plus - que l'état donne les moyens aux collectivités de satisfaire les ambitions des parents...

✚ Que si cela ne tenait qu'à lui, il souhaiterait que ces TAP⁹ soient consacrés à la pratique du sport, de l'art plastique, à l'apprentissage de la musique, de l'histoire locale ou d'une langue.

✚ Qu'en écoles maternelles, ces TAP⁹ seront – pour des questions de logistique - vraisemblablement encadrés par les ATSEM¹ déjà en place.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore (augmentation des impôts, suppression de la coupure du mercredi), les parents d'élèves délégués de votre école sont mobilisés pour défendre l'intérêt des enfants et signent avec l'ensemble du personnel de l'école, une motion demandant l'annulation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ; qui sera transmise au maire et au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Fin de séance à 19h30.